

## OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Dossier n° : 3080818

Permis n° : 17351-1

DATE : Le 10 mars 2026

---

### DÉCISION DE ME FRANCIS DÉZIEL, président délégué

---

#### Dans le dossier de :

Groupe Speedy inc.  
3E-6300, place Northcrest  
Montréal (Qc) H3S 2W3

A/S Matthew Carmelo Nicolo, président

---

### DÉCISION

---

1. Le 25 février 2026, le soussigné signe un préavis d'intention d'annuler le permis de prêteur d'argent numéro 17351-1 (ci-après : Préavis) sur la base de l'article 329 paragraphe c) de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, c. P -40.1) (ci-après : LPC).
2. Le Préavis a été notifié par Purolator le 26 février 2026, lequel accordait un délai de 10 jours au commerçant pour présenter ses observations, le tout conformément à l'article 333 de la LPC.
3. Depuis la notification du Préavis, le commerçant n'a présenté aucune observation ou commentaire.

4. En conséquence, pour les motifs exposés dans le Préavis, le soussigné annule à compter de ce jour le permis de prêteur d'argent numéro 17351-1 délivré à Groupe Speedy inc.



---

**ME FRANCIS DÉZIEL**  
Président délégué, dûment autorisé

c.c. Me Marc Migneault

## AVIS DE RECOURS

Une personne dont le président a rejeté la demande de permis ou dont le président a suspendu ou annulé le permis, ainsi qu'un commerçant pour lequel un administrateur provisoire a été nommé, peuvent contester la décision de la présidente devant le Tribunal administratif du Québec **dans les 30 jours** de la réception de cette décision (Article 339 de la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1).

Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à cette personne:

- Elle peut produire une contestation directement au Tribunal administratif du Québec. Elle peut communiquer à l'un des numéros indiqués ci-après pour demander le formulaire ou écrire à l'une des adresses suivantes pour expliquer les motifs de son désaccord:

### **MONTRÉAL**

Tribunal administratif du Québec,  
Secrétariat  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
21<sup>ème</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Z 1W7  
Tél. : (514) 873-7154

### **QUÉBEC**

Tribunal administratif du Québec,  
Secrétariat  
575, rue Jacques-Parizeau  
Québec (Québec)  
G1R 5R4  
Tél. : (418) 643-3418

Numéro sans frais (ailleurs au Québec) 1-800-567-0278

- Elle peut aussi déposer sa contestation écrite, ou compléter le formulaire prévu à cette fin, dans tout greffe de la Cour du Québec.